



49^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

**Dialogue Interactif avec le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements
cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer**

Intervention du Luxembourg

11 mars 2022

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie le rapporteur spécial pour son travail inlassable et soutient pleinement les recommandations qu'il formule dans son rapport, notamment son appel aux Etats de pleinement coopérer avec les mandataires onusiens.

Ma délégation voudrait réaffirmer que la lutte contre et la prévention de la torture et des traitements cruels constitue une obligation éthique ainsi que juridique qui incombe à tout Etat, dans toutes les circonstances et sans aucune dérogation. Le travail à cette fin doit également inclure l'engagement à lutter activement contre l'impunité et en faveur de réparations pour les victimes de la pratique néfaste de la torture.

Le Luxembourg est particulièrement inquiet par la multiplication d'instances d'usage excessif de la force par les forces de l'ordre dans des situations diverses, mais surtout dans le contexte de manifestations pacifiques. Nous partageons également l'inquiétude du rapporteur spécial concernant les traitements cruels de personnes dans des situations de vulnérabilité tel que des réfugiées ou encore des personnes LGBTI.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Quelles mesures juridiques et législatives est-ce que les Etats et les organisations internationales peuvent mettre en place pour mieux lutter contre l'impunité dans le contexte de la torture et de traitements cruels, inhumains ou dégradants et afin de soutenir les victimes de telles pratiques ?

Je vous remercie.

(222 mots)